



REGLEMENT

Art. 1

Horaires

L'activité du Club s'étend de 6h00 à 22h00.

Durant les périodes scolaires du printemps et de l'automne, **le mercredi** est réservé en priorité pour les cours collectifs de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Art. 2

Durée de jeu

La durée de jeu est fixée à 1 heure pour un simple ou pour un double (4 personnes). **PASSAGE DU TAPIS OBLIGATOIRE INCLUS.**

Art. 3

Système de Réservation

Le club utilise le site « <https://ballejaune.com/club/tcdardagny> » qui permet à chaque membre de réserver un court.

Art. 4

Réservation

Afin de jouer, il est obligatoire de **réserver le court** à travers le site « balle jaune ». **Les noms des 2 joueurs doivent y figurer.** Il est donc nécessaire de créer un login pour chacun des joueurs. En cas d'un jeu de double, les noms de 2 joueurs suffisent.

Art. 5

Ponctualité

Une réservation prend fin lorsque les joueurs ne sont pas sur le court **10 minutes** après l'heure prévue.

Art. 6

Annulation

En cas d'impossibilité de jouer, les membres s'engagent à annuler leur réservation le plus vite possible afin de permettre à d'autres joueurs de bénéficier du court.

Art. 7

Invitations

Les membres ont la possibilité d'inviter gratuitement une personne extérieure au club (personne non-membre) 2 fois par année. Une fois ce nombre dépassé, l'invité devra s'acquitter d'un montant de frs 15.- par partie. Cette participation est à payer sur le compte bancaire du club par IBAN ou par TWINT (coordonnées bancaires sur le site du TCD et sur le site « balle jaune »). Lors de la réservation, le nom du membre doit être associé au mot « invité » sur le site de réservation.

Pendant les vacances scolaires d'été, les juniors peuvent inviter jusqu'à 5 fois, gratuitement, un autre junior non-membre.

Art. 8

*Location du court
par des non-membres*

Les personnes non-membres désirant jouer à titre exceptionnel, devront avertir la secrétaire. Cette dernière s'occupera de la réservation du court et prêtera une clé contre une caution de 50.- De plus, une taxe de 30.-/heure sera payée sur le compte bancaire du club par IBAN ou par TWINT (coordonnées bancaires sur le site du TCD)

Art. 9

Leçons

Seuls les professeurs agréés par le Comité sont autorisés à donner des leçons sur les installations du Club. Ils peuvent réserver le terrain pour des cours privés et collectifs.

Art. 10

Manifestations

Sur décision du Comité, le court peut être réservé, en tout temps, pour des matches de tournoi ou autres manifestations officielles.

Art. 11

Mur d'entraînement

L'utilisation du mur d'entraînement est limitée à 15 minutes en cas d'affluence.

Art. 12

Tenue vestimentaire

Une tenue convenable, appropriée à la pratique du tennis est obligatoire ainsi que des chaussures de tennis propres.

Art 13

Bruit

Les joueurs sont priés d'éviter le bruit afin de ne pas incommoder les autres joueurs ainsi que le voisinage.

Art. 14

Fumeurs

Il est interdit de fumer sur les courts. Les personnes fumant aux abords des terrains veilleront à ne pas incommoder les joueurs par la fumée de leur cigarette.

Art. 15

*Balayage et fin
de partie*

Le court doit être balayé par les joueurs, sur leur temps de jeu, après leur partie. Un bon balayage préserve le bon état du terrain.
Les portes d'accès aux courts doivent être fermées.

Art. 16

*Assurance et
responsabilité*

Les joueurs jouent sous leur propre responsabilité. Le club décline toute responsabilité en cas de vols ou de pertes d'objets ou de vêtements laissés sur le court. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents survenus à des enfants laissés sans surveillance.

Art. 17

Propreté La propreté du court et de ses environs doit être observée.

Art. 18

Chiens Les chiens ne sont pas admis sur les courts.

Art. 19

Contrôles Le Comité est habilité à faire respecter le présent Règlement.

Art. 20

Abus et conséquences Tout abus ou violation du Règlement sera signifié au fautif. La récidive peut entraîner la suspension du membre, voire l'exclusion.

Art. 21

Cas spéciaux Les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par le Comité, notamment sur la base des règlements Swiss Tennis ou conformément aux Statuts.

Art. 22

Fair-play Le respect de ce Règlement, l'esprit sportif, le fair-play et la civilité donneront une ambiance parfaitement agréable pour profiter de ce magnifique sport qu'est le tennis.

Art. 23

Renseignements Les informations concernant la vie du club se trouve sur le site internet www.tcdardagny.ch

Le Comité